



Paris, le 20 juin 2013

Communiqué de presse

L'Etat, les régions et toute la filière signent le Contrat de la filière alimentaire

Un nouvel élan pour le redressement productif :

L'Etat , les Régions, les entreprises et les représentants des salariés de l'agroalimentaire signent le Contrat de la filière alimentaire

Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, Guillaume Garot, Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, Jean-Pierre Raynaud, Vice-président de la région Aquitaine et Jean René Buisson, Vice-Président du Comité Stratégique de la Filière Alimentaire, représentant à ce titre la filière alimentaire ont signé le Contrat de la filière alimentaire, en présence de Louis Gallois, Commissaire général à l'investissement et de tous les acteurs qui se sont mobilisés dans les territoires et au niveau national.

Fruit d'une concertation lancée le 25 septembre 2012 par le Gouvernement en partenariat avec les Régions, ce contrat a été élaboré après la tenue 140 ateliers auxquels ont participé 2000 professionnels. Une méthode nouvelle pour un nouvel élan de la filière.

Sur la base des 1000 propositions émises pendant ces longs mois de dialogue, les Ministres, les représentants de l'Association des Régions de France et de la filière ont rédigé ensemble ce contrat de la filière alimentaire, qui traduit des engagements mutuels et concrets autour de 7 grands thèmes : l'emploi, le financement, l'innovation, le défi vert, l'export, la qualité et la promotion du modèle alimentaire français et les relations au sein de la filière.

Une bataille pour l'emploi : 150.000 contrats d'alternance pour la période 2014-2017

Les Ministres ont souligné que, le Contrat de la filière alimentaire, « c'est la bataille pour le redressement économique et productif du pays et donc la bataille pour l'emploi que nous menons ». Avec 820 000 salariés (1 270 000 en intégrant la grande distribution alimentaire) répartis sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux, la filière alimentaire est stratégique pour l'emploi en France. La filière a pris des engagements chiffrés et s'est engagée à former et recruter 150 000 jeunes en alternance sur la période 2014-2017 et à faire bénéficier 5 000 salariés supplémentaires d'une formation sur l'acquisition des savoirs fondamentaux. L'Etat quant à lui prendra toute sa part à cette bataille pour l'emploi avec le

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Guillaume GAROT - Tel : 01 49 55 58 40 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), les régions mobilisant quant à elle leurs dispositifs de formation professionnelle.

Un contrat pour l'innovation et l'exportation

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt allouera à la filière 100M€ sur 3 ans et financera à hauteur de 8M€ une plateforme dématérialisée pour simplifier les démarches des exportateurs en matière d'agrément et de certification sanitaire. Le programme des Investissements d'Avenir devrait permettre de soutenir les projets de modernisation des entreprises alimentaires (mécanisation, robotisation et utilisation du numérique) ayant pour objectifs d'améliorer la productivité des entreprises alimentaires mais aussi assurer la réduction de la pénibilité de tâches, l'attractivité des métiers et l'accroissement des compétences. La BPI accompagnera la filière dans le cadre de ce contrat de filière, et lancera des journées de l'alimentaire en Région à l'automne 2013.

L'Etat et la Région ont également précisé les moyens alloués aux entreprises alimentaires dans le pacte pour les Investissements productifs en inscrivant dans les dispositifs de soutien des crédits FEADER dans chaque Région.

La filière s'engage à mettre en place une plateforme de coordination unique sur l'innovation dans le secteur alimentaire, rassemblant entreprises et acteurs de la recherche technologique. Cette plateforme fournira un cadre pour élaborer un programme de travail de recherche technologique national et susciter l'émergence de projets de R&D et d'innovation partenariaux cohérents. Sur l'export, la filière s'engage à augmenter les exportations de la filière alimentaire vers l'Asie du Nord de 2 Mrd € à horizon 2017, à contexte politique et commercial égal et augmenter de 40% le nombre de VIE dans les entreprises de la filière à horizon 2017.

35 actions prioritaires du Contrat de la filière alimentaire

L'insertion des jeunes par le développement de l'alternance. 150 000 jeunes formés et recrutés (en contrats de professionnalisation et d'apprentissage), soit au moins 10 000 jeunes supplémentaires

L'acquisition des savoir-faire fondamentaux pour au moins 5 000 bénéficiaires d'ici 2017.

La plateforme commune pour les 4 observatoires des métiers.

Le projet « usine sobre ».

La simplification réglementaire.

La plateforme dématérialisée pour simplifier les démarches des exportateurs en matière d'agrément et de certification sanitaire (Exp@don 2).

L'accompagnement personnalisé des entreprises grâce à la mobilisation des référents régionaux agroalimentaires et des outils « bpifrance export ».

Le pacte « qualité ingrédients ».

Le réseau d'observatoires européens sur la qualité nutritionnelle des aliments.

La constitution du pavillon France à l'exposition universelle de Milan (2015).

La modification de la LME

La médiation de filière